

Contexte

Les enrobés bitumineux font partie de la liste ASCA des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante en Suisse. Cependant, il n'y a aucune évaluation de la situation ni consigne particulière faite à ce sujet. En cas de présence d'amiante, les travaux sur les routes produisant de la poussière peuvent générer un danger pour la santé des travailleurs et des riverains.

Objectif

Le but de ce projet est de mettre à jour les connaissances sur la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux en Suisse afin d'assurer une protection adéquate des travailleurs lors des travaux mécaniques sur les routes produisant de la poussière.

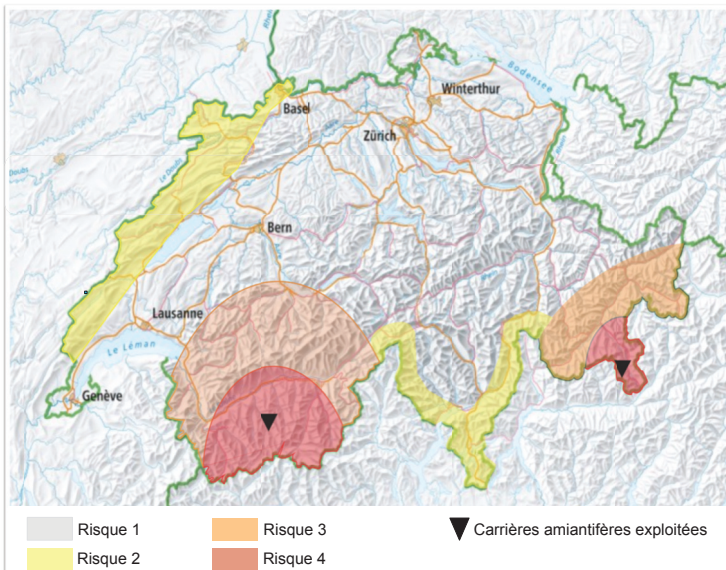
Résultats

Amiante dans le liant des enrobés bitumineux

- Avantages techniques: amélioration de la qualité, sécurité et durabilité des routes.
 - Avantage économique: réduction allant jusqu'à 50% de la quantité de bitume à utiliser dans les enrobés en couche mince.
 - Soumission de la construction des routes en Suisse à des normes techniques, qualité et dimensionnement.
 - Instructions relatives à la composition des revêtements bitumineux en Suisse élaborées par l'OFROU.
- Introduction des fibres dans les normes de construction des routes en Suisse postérieure à l'interdiction de l'amiante le 1er Mars 1990, et substitution de l'amiante par la cellulose.

Amiante dans les granulats des enrobés bitumineux

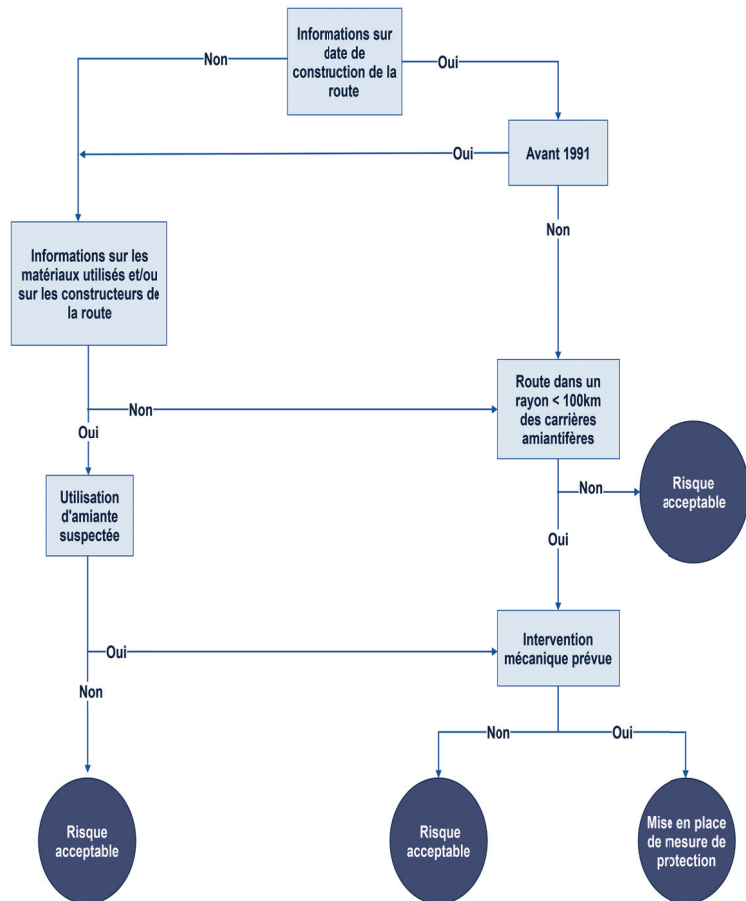
- Les granulats représentent 95% des enrobés bitumineux
 - 50 carrières amiantées en Suisse dont 2 exploitées actuellement: Evolène(VS) et Poschiavo (GR).
- Les granulats contaminés peuvent avoir été utilisés dans les routes suisses situées dans un rayon de 100 km autour des carrières amiantifères.



Méthodologie

- Recherche bibliographique.
- Contact des principaux intervenants du secteur: entreprise de construction, association de professionnels des routes, OFROU, SUVA, IST, Canton de Genève, Canton de Vaud.
- Identification de deux routes contenant de l'amiante en Suisse

Stratégie d'identification des routes amiantées



Conclusion

Suite à nos investigations concernant l'état de l'amiante dans les enrobés routiers:

- La probabilité de présence d'amiante ajoutées artificiellement est très faible Risque 1
- La probabilité de présence d'amiante dans les granulats dépend de la localisation de la route. Le risque est compris entre 1 et 4.

Cependant le risque ne sera jamais nul car des exceptions ne sont pas à exclure :

- Pont d'accès usine Comibit SA (TI)
- Autoroute N2 Lucern